

## ACQUISITION DU BNSSA

### PRÉPARATION AUX TESTS D'ENTRÉE DU BPJEPS AAN

#### La formation

Taux de satisfaction : 91%  
(données 2020)

Lieux :  
CREPS de Strasbourg  
Piscines de l'Eurométropole.

Dates :  
Du 22 février 2021 au 21 mai 2021

Volume horaire :  
372 heures en centre

Horaires de la formation  
formation du lundi au vendredi  
de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Effectif : 10 places

Frais pédagogiques : 4 836,00€

Financement :

Pour vous accompagner dans vos démarches :  
prendre contact avec votre Pôle emploi et le  
secrétariat des formations du CREPS.

#### Les conditions d'inscription

Date de clôture : mercredi 06 janvier 2021

Epreuves d'aisance aquatique :

lundi 11 janvier 2021

Entretiens d'admission :

mardi 12 janvier 2021

Dossier d'inscription sur le site du CREPS  
«[www.creps-strasbourg.sports.gouv.fr](http://www.creps-strasbourg.sports.gouv.fr)»

#### Les informations

Réunions d'information

jeudi 10/12/2020 à 10h30

jeudi 17/12/2020 à 10h30

Entretiens individuels au CREPS sur rendez-vous :  
demande de rendez-vous auprès du secrétariat.

## PRÉPARATION AUX MÉTIERS DE LA NATATION

### SAUVETEUR AQUATIQUE MAÎTRE-NAGEUR SAUVETEUR

#### Le cursus

Ce cursus diplômant vise le développement des aptitudes professionnelles et des comportements adaptés au métier de sauveteur aquatique. L'acquisition du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) permet d'accéder à des fonctions de surveillant de baignade dans les piscines et plans d'eau, dès l'été 2021. Ce diplôme est un prérequis pour accéder au BPJEPS AAN (Maître-Nageur Sauveteur).

#### Objectifs

L'apprenant doit être capable de :

- Appréhender l'environnement du secteur des activités de la natation et élaborer son projet professionnel.
- Situer les rôles des différents acteurs du secours intervenant dans le domaine du sauvetage en milieu aquatique.
- Identifier les différents risques liés au milieu aquatique et aux pratiques et adopter les attitudes de surveillance adaptée.
- Adopter une conduite à tenir appropriée en présence d'une personne en situation de difficulté ou de détresse dans sa zone de surveillance, en ou hors milieu aquatique.

#### Contenus

- Formation aquatique : entraînements en piscine (conseils de préparation, suivi personnalisé)
- Formation au secourisme (PSE1) et apprentissage des techniques de sauvetage (BNSSA).
- Découverte de l'environnement professionnel et culture sportive.
- Préparation de son projet professionnel vers les Métiers de la Natation.

#### Moyens et méthodes pédagogiques

- Séances de formation en salle, études de cas concrets, mises en situation pratique, travaux dirigés, simulation d'épreuves, individualisation.
- Salles de formation du CREPS et piscines de l'Eurométropole.
- Encadrement : personnels techniques et pédagogiques du CREPS et de la DRDJSCS du Grand Est, intervenants extérieurs brevetés d'Etat et partenariats.

#### Modalités d'évaluation

- Présentation du projet professionnel.
- Démonstration d'aisance aquatique.
- Mise en situation complète d'une action de secours.
- Ecrit portant sur les règles d'hygiène et de sécurité.

#### Public concerné

Demandeurs d'emploi, âgés de 18 ans minimum, bons nageurs, envisageant un projet professionnel dans les Métiers de la Natation.

#### Prérequis

- Être médicalement apte, présenter exclusivement le certificat médical spécifique figurant dans le dossier d'inscription.
- Satisfaire aux épreuves techniques :
  - réalisation d'un **200 m en crawl** et d'un **50 m en brasse**, sans temps limite
  - déplacement en longueur en apnée (évaluation initiale, sans distance minimale exigée)

#### Organisateur

CREPS de Strasbourg en partenariat avec le Pôle emploi et l'Eurométropole.  
Département Formation  
4, allée du Sommerhof - CS 65007 - 67035 Strasbourg Cedex 02  
Tél : 03 88 10 47 70 - Mail : [dformation@creps-strasbourg.sports.gouv.fr](mailto:dformation@creps-strasbourg.sports.gouv.fr)

#### Responsable de la formation

Hélène NOËL, formatrice au CREPS de Strasbourg